

BAILLEUR

SCI TARNOK

QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/12/2015

Au : 31/12/2015

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

N° Locat. : 55

Date :

Montant : 641,75

Payé le : 14/12/2015

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	540 -	
S/Total		
Avances sur charges	101,75	
Régul. Annuelle ±		
TOTAL	641,75	

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M^c RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Blvd des Anglais
44100 NANTES

POUR ACQUIT



BAILLEUR

SCI TARNOK

QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/11/2015

Au : 30/11/2015

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

N° Locat. : 54

Date :

Montant : 636,75

Payé le : 18/11/2022

POUR ACQUIT



Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU À TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M^r RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

 24 Bld des Anglais
 44100 NANTES

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer 540 -

S/Total

Avances sur charges 96 75

Régul. Annuelle ±

TOTAL 636 75

BAILLEUR

SCI TARNOK

QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/10/2015

Au : 31/10/2015

N° Locat. : 53

Date :

Montant : 635,69

Terme : ÉCHU

A ÉCHOIR

Payé le : 15/10/2015

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	540	-
S/Total		
Avances sur charges	95	69
Régul. Annuelle ±		
TOTAL	635	69

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M^r RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais
44100 NANTES

POUR ACQUIT



BAILLEUR

SCI TARNOK

QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/09/2015

Au : 30/09/2015

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

N° Locat. : 52

Date :

Montant : 631,54

Payé le : 14/9/2015

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	540	-
S/Total		
Avances sur charges	91,54	
Régul. Annuelle ±		
TOTAL	631	54

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITE D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M^r RIPPET

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais
44100 NANTES

POUR ACQUIT



BAILLEUR

SCI TARNOK

QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/08/2015

Au : 31/08/2015

Terme :

ÉCHU

A ÉCHOIR



N° Locat. : 51

Date :

Montant : 631,54

Payé le : 17/8/2015

POUR ACQUIT



Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M^r RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais
44100 NANTES

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer 540 -

S/Total

Avances sur charges 91 54

Régul. Annuelle ±

TOTAL 631 54

BAILLEUR

SCI TARNOK

QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/07/2015

Au : 31/07/2015

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

N° Locat. : 50

Date :

Montant : 631,54

Payé le : 17/7/2015

POUR ACQUIT



DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	540	
S/Total		
Avances sur charges	91,54	
Régul. Annuelle ±		
TOTAL	631,54	

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M^r RUPPERT

IMMEUBLE SIS A

 24 Bld des Anglais
 44 100 NANTES

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

BAILLEUR

SCU TARNOK

QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/06/2015

Au : 30/06/2015

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

N° Locat. : 49

Date :

Montant : 631,54

Payé le : 19/6/2015

POUR ACQUIT



Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M^r RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

 24 Blvd des Anglais
 44100 NANTES

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer 540 -

S/Total

Avances sur charges 91 54

Régul. Annuelle ±

TOTAL 631 54

BAILLEUR

SCi TARNOK

QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/05/2015

Au : 31/05/2015

Terme :

ÉCHU

A ÉCHOIR

2

N° Locat. : 48

Date :

Montant : 631,54

Payé le : 15/5/2015

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer 540 -

S/Total

Avances sur charges 91,54

Régul. Annuelle ±

TOTAL 631,54

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M^r RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais
44200 NANTES

POUR ACQUIT



BAILLEUR

SCI TARNOK

QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/04/2015

Au : 30/04/2015

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

N° Locat. : 47

Date :

Montant : 631,54

Payé le : 14/4/2015

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer 540 -

S/Total

Avances sur charges 91 54

Régul. Annuelle ±

TOTAL 631 54

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

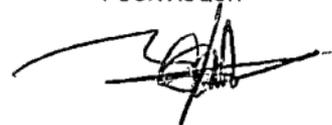
LOCATAIRE

M^r RAPPERT

IMMEUBLE SIS A

27 Bld des Anglais
44100 NANTES

POUR ACQUIT



BAILLEUR

SCI TARNOK

QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/03/2015

Au : 31/03/2015

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

N° Locat. : 46

Date :

Montant : 631,54

Payé le : 16/3/2015

POUR ACQUIT



DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	540	
S/Total		
Avances sur charges	9154	
Régul. Annuelle ±		
TOTAL	631 54	

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M^r RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais
44200 NANTES

BAILLEUR

SCI TARNOK

QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/02/2015

Au : 28/02/2015

Terme : ÉCHU

A ÉCHOIR

N° Locat. : 45

Date : 16/2/2015

Montant : 631,54

Payé le : 16/2/2015

POUR ACQUIT



Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M^r RIPPERS

IMMEUBLE SIS A

 24 Bld des Anglais
 44 100 NANTES

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	540	-
S/Total		
Avances sur charges	91	54
Régul. Annuelle ±		
TOTAL	631	54

BAILLEUR

SC TARNOK

QUITTANCE DE LOYER OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION

Loyer du : 01/01/2015

Au : 31/01/2015

Terme :

ÉCHU A ÉCHOIR

N° Locat. : 44

Date : 15/1/2015

Montant : 631,54

Payé le : 14/1/2015

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	540	-
S/Total		
Avances sur charges	91	54
Régul. Annuelle ±		
TOTAL	631	54

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

M^r RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Bd des Anglais
44 100 NANTES

POUR ACQUIT

